

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **22 (1950)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

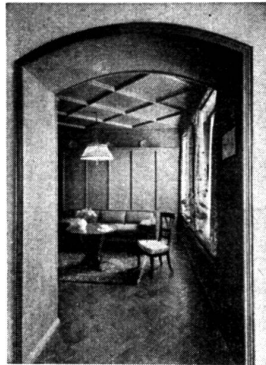
S.A. RENÉ MAY, ING.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Av. de France 66 - LAUSANNE - Téléphone 24 02 38

BATIMENTS INDUSTRIELS
BÉTON ARMÉ

DALLAGES EN BÉTON VIBRÉ
pour cours, places, sols d'usines



MENUISERIE ET
ÉBÉNISTERIE

MODERNES
S. A.

LAUSANNE
LA PERRAUDETTAZ
CHEMIN DU LEVANT
Téléphone 28 10 21

Travaux soignés en tous genres
Bâtiments, Magasins, Bureaux,
Ouvrages d'Art,
Réparations, Transformations.

ENTREPRISE GÉNÉRALE
ED. GUÉNOD S. A.

GENÈVE Rue des Planfaporrêts 8
BEX Rue du Marché

BATIMENT TRAVAUX PUBLICS
Maçonnerie - Gypserie - Peinture
BÉTON ARMÉ
Réparations et entretien d'immeubles

Fondée en 1888



PERRET FRÈRES

Spécialisée pour tous genres de réparations

Appareilleurs concessionnaires - Tél. 22 55 61

INFORMATIONS

Inauguration de la « Cité-Villard II »

La Société coopérative d'habitations de Genève, continuant l'intense activité qu'elle n'a cessé de déployer depuis 1945, a inauguré, le 16 septembre, le dernier groupe d'immeubles qui va former, avec la Cité Vieusseux (construite en 1929) et la Cité Franchises, un vaste quartier de plus de cinq cents logements, à l'orée de la ville de Genève, au-dessus du quartier de la Servette. Le président de cette société coopérative, M. Charles Burklin, doit ainsi arrêter l'extension de la cité qu'il a créée, non pour prendre un repos bien gagné, puisqu'il est infatigable, mais parce que les terrains qu'il avait à sa disposition sont complètement bâtis. Nous reviendrons d'ailleurs sur les plus récentes étapes de Vieusseux dans un prochain numéro. Pour aujourd'hui, adressons nos félicitations à M. Charles Burklin, qui a passé son existence, et sans compter d'autres activités absorbantes, à donner une si belle vitalité à cet immense quadrilatère. Le jour de l'inauguration, M. le conseiller d'Etat Louis Casai et M. le conseiller administratif Fernand Cottier lui ont dit ce que Genève devait à son esprit d'initiative et d'entreprise. Ajoutons, en ce qui nous concerne, combien lui doivent tous ceux qui travaillent à l'amélioration du logement, et au développement de la coopération. J.

Un effort technique intéressant dans la construction du logement

A partir de l'époque de la fabrication industrielle du ciment, on voit se suivre les propositions de remplacement des éléments de construction du gros œuvre : pierre, pisé, brique, poutraison, fers profilés, etc., par des éléments en ciment.

Tout récemment, un ingénieur italien a réussi la mise au point d'éléments creux de section triangulaire pouvant servir aussi bien aux murs qu'aux planchers. Un certain nombre de maisons ont été édifiées avec ce système aux environs de Côme où habite l'inventeur, Dr. ing. Antonello Federico.

Nous avons tous vu, au cours de notre carrière, d'innombrables propositions d'éléments en béton, parfois ingénieux, parfois utopiques ; un certain nombre ont pris pied dans la pratique et sont même devenus la construction courante de certaine région ou ville. A Genève, les plots à matelas d'air, d'origine suédoise, introduits vers 1920, sont aujourd'hui le matériau le plus utilisé pour les murs de façade.

Ce qui frappe, dans la proposition du nouvel élément utilisé à Côme, ce n'est pas particulièrement la très ingénieuse forme des éléments creux qui est l'aboutissement de nombreux essais, mais c'est l'emploi du mortier de ciment à fort dosage (env. 500 kg. par mètre cube de sable) en remplacement du béton de gravier. On a peine à croire que ces éléments, qui peuvent atteindre 3 m., soit la hauteur de l'étage, n'ont que des parois de 1 cm. et 2 cm. Il faut cependant se rendre à l'évidence, car l'expérience a été faite et a réussi. On conçoit que dans la mise en œuvre la légèreté de ces éléments facilite la rapidité de construction et explique l'économie qui en résulte sur la main-d'œuvre et le matériau.

Le système en soi ne limite nullement le travail de conception de l'architecte, car les éléments se fabriquent sur place selon les données du plan. Le procédé mérite d'être étudié. H.

Conférence internationale de la recherche dans le bâtiment

Sur l'initiative du Sous-comité pour l'habitat de la Commission économique pour l'Europe, une conférence internationale doit être convoquée à Genève du 13 au 22 novembre 1950.

La conférence a pour but de rechercher s'il serait utile d'encourager la collaboration internationale dans la recherche sur le bâtiment et de coordonner les travaux des organisations nationales. On espère ainsi augmenter les connaissances acquises et améliorer l'efficacité de la production.

On examinera particulièrement les points suivants :

- organisations nationales existantes ;
- accords existant en matière de collaboration internationale ;
- lacunes ou double emploi dans ce domaine ;
- classification des modes de recherche ;
- les différentes phases de la recherche et ses applications.

Les pays prenant part aux travaux de la Commission économique pour l'Europe seront invités à cette conférence dont le programme détaillé est actuellement en préparation.

La Suisse a été invitée à se faire représenter à cette conférence. A. H.

Correspondance

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Messieurs,

» Nous vous prions de donner connaissance à vos lecteurs de l'extrait d'un article qui a paru dans le numéro 11, de juillet 1950, du *Bulletin immobilier suisse*, organe de la Fédération romande des intérêts immobiliers :

» Le nouvel article de la Constitution, voté assez récemment, relatif à la protection de la famille, prévoit entre autres que : « La Confédération est autorisée en matière de logements et de colonisation intérieure à appuyer les efforts en faveur de la famille ».

» Si favorable que l'on soit à la sauvegarde du bien-être de la famille, il n'en demeure pas moins que les milieux économiques s'inquiètent de cette « inflation » de protections — et, notamment, la propriété immobilière doit veiller à ce que tous ces protégés ne lui soient pas à charge pour le loyer: On ne saurait nier que l'immeuble soit un élément matériel qui contribue au bien-être des individus, mais il y a loin à admettre que l'immeuble doive, avant tout et principalement, jouer un rôle social. C'est un slogan auquel il est bon de prendre garde, car il peut mener loin et même très loin, car le social, uni au politique, finit par se confondre trop facilement avec l'Etat.

» L'article continue sur le même ton, Voici sa conclusion :

» Ne perdons pas de vue que le nouvel article 34 quinquies de la Constitution prévoit en son troisième alinéa que la Confédération est autorisée, en matière de logements et de colonisation intérieure, à appuyer les efforts en faveur de la famille. C'est une menace qui pèse sur nous sous forme de subventions, aide au loyer, ou quelle autre invention encore ?

L'auteur de cet article, M. Montchal, se garde bien de parler ni de ce qui a motivé les subventions dans le domaine du logement, c'est-à-dire du coût actuel de la construction, ni du rapport entre les prix de location des appartements non subventionnés et le revenu moyen de la population urbaine. Sa plaidoirie en faveur des malheureux propriétaires d'immeubles locatifs qui, jusqu'en 1939, vivaient de leurs revenus (nous sommes bien heureux de l'apprendre : il semble qu'à cette époque ils versaient déjà des larmes sur leur triste sort...), et qui ne trouvent pas que les revenus actuels aient augmenté proportionnellement au coût de la vie, sa plaidoirie nous toucherait, si nous ne savions pas qu'en somme tous ceux qui, à un titre quelconque, vivaient en 1939 de leurs économies, doivent actuellement partager un sort semblable, ou même souvent pire. Je pense même, et l'on ne me reprochera pas d'être partial, que chaque cas mérite un examen particulier. Mais de là à conclure qu'il est nécessaire d'imposer aux revenus modestes des loyers qui absorberaient jusqu'au 50 % de leurs ressources, il y a tout de même une marge qu'un homme réfléchi ne saurait franchir. Si l'industrie privée, actuellement, est capable de donner aux familles à ressources modestes (et rappelons qu'à notre époque de vie chère, cette catégorie est fort nombreuse) un logement convenable pour un prix qui ne dépasse pas 20 % de son revenu, nous applaudirons de grand cœur à la disparition des subventions. Si, comme malheureusement c'est le cas actuellement, elle ne peut pas répondre à une exigence aussi naturelle, qu'elle accepte alors l'inévitable, ou qu'elle trouve un autre moyen que l'attribution de subventions ; mais s'y opposer purement et simplement, sans propositions concrètes, c'est ouvrir la porte à la lutte des classes, à des revendications, à des augmentations, que les propriétaires se mordront les doigts d'avoir déclenchées. Si le moyen de lutter contre l'aide de l'Etat n'est que la hausse inconditionnée des loyers (même si cette aide est parfois, rarement d'ailleurs, sujette à critiques), c'est créer une classe de privilégiés : l'article dont nous avons cité une partie nous fait vraiment croire que l'expérience n'a jamais servi à rien.

» Veuillez agréer...

A. J. »

N. d. l. R. — Le but de notre journal n'est pas de créer des polémiques : Dieu merci, nous avons la prétention d'être véritablement constructifs. Mais, dans le cas particulier, disons comme il nous a été pénible, et (pourquoi pas ?) douloureux, d'apprendre que la Fédération romande des intérêts immobiliers ne voulait pas « admettre que l'immeuble (c'est-à-dire le logement, l'habitation, la maison, le foyer) doive jouer un rôle social ». Notre correspondant a raison, certes, de discuter point par point de telles assertions. Pour nous, elles se passent de tout commentaire.

Statistique fédérale 1950.

Fin 1950 aura lieu le recensement décennal du pays. A cette occasion, le bureau fédéral a préparé un questionnaire relatif à l'habitation dont la rédaction définitive n'est pas encore arrêtée. Nous constatons cependant avec plaisir que certaines des questions négligées jusqu'ici préoccupent nos staticiens. Nous connaissons enfin, après ce dénombrement, les renseignements suivants :

1. La proportion de maisons familiales et collectives dans nos villes.

Cela permettra de préciser une politique du logement dirigée jusqu'ici à l'aveugle. On saura comment habitent nos citoyens et quel type d'habitation il faut encourager.

2. Le nombre de pièces des logements et le nombre de leurs habitants.

Cela permettra une appréciation objective de l'utilisation des habitations. N'oublions pas, en effet, qu'un appartement, si salubre soit-il, doit être considéré comme taudis lorsqu'il est surpeuplé.

Les précisions demandées au sujet du nombre des sous-locataires dans les appartements éclaireront probablement d'une façon inattendue une des plaies de la vie familiale contemporaine.

3. Le taux des loyers.

Il va sans dire que la statistique des taux de loyer des logements, très faciles à relever dans beaucoup de cas mais extrêmement difficiles dans d'autres, nous donnera des renseignements particulièrement précieux pour une politique générale du logement. Cela ne remplacera évidemment pas les offices du logement que nos villes de Suisse romande ont tant de peine à admettre, parce que leur absence favorise une certaine spéculation immobilière.

Pour n'importe quelle installation électrique

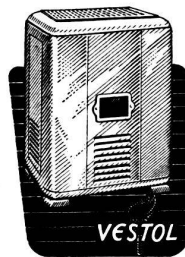
adressez-vous chez le spécialiste

H. Kappeler

GRAND-PONT 2 - LAUSANNE - TÉL. 22 25 52

Installations complètes de bâtiments, villas, lumière, téléphone, radio, lustrerie, moteurs, ventilateurs, chauffe-eau, chaudières, arm. frigorifiques, cuisinières pour cuire ; ustensiles à l'électricité. Grand choix.

Le beau calorifère à mazout



VESTOL

tellement économique...
et tellement mieux...

Fabrication suisse

AUTOCALORA s.a.
LAUSANNE, rue de la Tour 8
Téléphone 23 09 45

ÉCOLE CANTONALE DE DESSIN ET D'ART APPLIQUÉ A LAUSANNE

Dessin. Bosse. Académie. Peinture. Modelage. Anatomie. Dessin technique. Perspective. Architecture d'intérieur. Composition décorative. Gravure sur bois. Graphie. Histoire de l'art. Eau-forte. Lettres. Dessin de mode.

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

Entreprise de Bâtiments
et Travaux publics

38, rue du Nant **GENÈVE**

Tél. 5 43 76 - 5 43 77

Toutes menuiseries avec ferrements soignés

ENTREPRISE CUENDET

Lausanne - Bois-Gentil - Téléphone 24 10 03
ANDRÉ CUENDET, MAITRISE FÉDÉRALE

HORTICULTEUR • FLEURISTE

Lauper

Maupas - Téléphone 24 12 65 - Lausanne

E. WEBER *électricité*

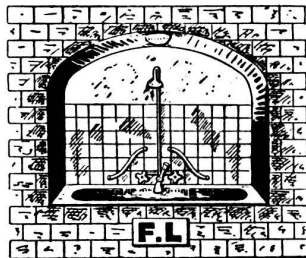
LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

MENUISERIE STREHL FRÈRES

LAUSANNE
Maupas 8 - Tél. 24 75 42
Compte de chèques II 2312

Travaux de bâtiment
Agencement de magasins et bureaux

Fred. Ludin



Lausanne
Maître ferblantier
Appareilleur
concessionnaire de la ville

Rue César-Roux 9
Téléphones 22 31 83 atelier
22 31 84 bureau

Appareillage sanitaire
Service eau chaude
Ferblanterie - Couverture
Cumulus électrique et à gaz



L. CORNAZ & FILS
FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT
ALLAMAN

4. Les conditions de la propriété bâtie.

D'une ville à l'autre, on constatera une différence considérable entre la proportion de propriétaires habitant dans leur maison et celle de la population logeant en location.

C'est un côté du problème des maisons familiales et collectives qui se présentera à nous sous un côté économique et social trop peu connu à ce jour.

Analyse des habitations construites à Genève en 1949

	Bât.	Log.	Logements d'après le nombre de chambres (sans cuisine)					
			1	2	3	4	5	6 et +
Genève-Carouge	72	552	22	154	199	97	69	11
Genève et communes suburbaines	122	695	22	161	270	148	80	14
Canton de Genève	168	750	25	164	290	158	91	22

La très grande majorité des logements se sont construits sur le territoire de la ville de Genève, cela probablement en raison des subventions accordées par la ville alors que les autres communes ont limité ou refusé leur participation à la construction de logements. Il est certain que la ville de Genève a ainsi contribué en premier lieu à atténuer la pénurie de logements, faisant probablement ainsi une excellente affaire en attirant sur son territoire de très nombreux contribuables.

Les catégories de logements se répartissent comme suit dans l'ensemble du canton (le détail de la statistique ne permet pas de donner le chiffre par commune):

- 89 maisons familiales, soit 89 logements;
- 74 maisons locatives avec 629 logements;
- 3 maisons mixtes avec 29 logements (logements et magasins);
- soit, en moyenne, 8,4 logements par bâtiment collectif.

On constate que notre politique du logement se dirige résolument vers la grande maison locative, ce qui, d'ailleurs, est bien dans la ligne de la tradition genevoise.

Nous ne voulons pas, par cette remarque, prendre ici position pour ce type de logement plutôt qu'un autre. La tradition, dans d'autres villes comme Bâle et Winterthur, veut que l'on augmente plutôt la proportion de maisons familiales et de petites maisons locatives.

* * *

Trop de personnes méprisent la valeur d'une bonne statistique à laquelle « on fait dire ce que l'on veut ». Autrement dit, on préfère discuter subjectivement et rester dans l'arbitraire pour des problèmes qui touchent pourtant à la structure sociale et économique du pays.

A notre avis, plus la statistique est développée au service de la communauté — et non pour elle-même — moins les pouvoirs publics auront à intervenir pour corriger les erreurs économiques, qui apparaissent subitement parce que personne ne pouvait le prévoir. Les chiffres ont tout de même leur éloquence particulière, ce que chacun sait lorsqu'il établit le budget familial.

COMMUNIQUÉ

Architecture d'intérieur, construction

Enseignement complet donné par un groupe des meilleurs architectes, artistes et ingénieurs du pays. Examens, diplôme, placement. Atelier. Ecole, 41, avenue de Cour 41, Lausanne.

NOUVEAU!

GUIDE JURIDIQUE SUISSE POUR TOUS

13.50 + ICHA

Nombreux exemples. Modèles de contrats, de requêtes, de recours, etc. Tableau des autorités judiciaires, des délais de prescriptions, etc. Répertoire alphabétique. 464 pages, rel. pl. toile.

IMPRIMERIES POPULAIRES

Département librairie - 13, av. Beaulieu - Lausanne